

Position de FEVIA sur les taxes et cotisations

juin 2017

La lasagne des taxes belges est faite de nombreuses couches, elle est aussi complexe et chère. Il y a tout d'abord les impôts sur le travail et le capital pour lesquels la Belgique arrive en tête de tous les classements. Ensuite, viennent s'ajouter les surcoûts liés à la facture énergétique (coûts qui découlent de la politique et dont le financement provient des consommateurs d'électricité). De ce fait, les petites entreprises belges à forte intensité énergétique paient jusqu'à 45% de plus pour leur électricité qu'aux Pays-Bas. Enfin, la Belgique est championne de l'invention de toute une série d'impôts, de taxes et de cotisations sur l'alimentation et les boissons. On note, en plus des accises sur les boissons alcoolisées, également des accises sur les boissons non-alcoolisées et le café, la taxe d'emballage, la prétendue « taxe santé », la cotisation Point Vert, la cotisation VAL-I-PAC,...

« Une réflexion approfondie s'impose. Une chose est claire : introduire dans ce contexte des impôts supplémentaires, par exemple sous forme d'un système de consigne ou d'une augmentation de la 'taxe santé', est injustifiable ! ».

A cause de tous ces impôts et taxes, les entreprises alimentaires belges ont du mal à restées compétitives au niveau international et elles sapent les ventes sur le marché belge. Les achats transfrontaliers (par les ménages qui achètent leurs boissons et alimentation à des prix moins élevés au-delà des frontières), ont augmenté de plus de 50 % depuis 2008. En 2016, les achats transfrontaliers ont augmenté de presque 8 % tandis que les ventes de l'industrie alimentaire belge sur le marché belge ont diminuées de 1,7 %.

Clairement, le consommateur vote avec ses pieds et achète là où les prix sont les plus intéressants. Une réflexion approfondie s'impose. Il est clair que dans ce contexte l'introduction d'impôts sous forme d'un système de consigne ou d'une augmentation de la « taxe santé », est injustifiable.